

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE LA COMMUNE DE BEGNINS DU 10 NOVEMBRE 2020

Madame Angélique Schaer, Présidente, ouvre la séance à 20h00, salue les membres du Conseil, de la Municipalité ainsi que la presse et les remercie de leur présence.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Ordre du jour de la séance

1. Appel.
2. Approbation du procès-verbal du 27 octobre 2020.
3. Communications du Bureau.
4. Communications des délégués des Associations.
5. Préavis N°14/2020 – Crédit d'étude lié à une 2^{ème} extension du Collège de l'Esplanade et des équipements parascolaires du site de Begnins – demande d'un crédit de CHF 1'200'000.00.
6. Communications Municipales.
7. Propositions individuelles.

Point 1 **Appel** : 30 présents, 7 excusés et 3 absents.

Point 2 Pièce 225 **Approbation du procès-verbal du 27 octobre 2020**

Monsieur Thierry Del Prado souhaite ajouter au point N°10, page N°5, les remarques suivantes :

Monsieur Thierry Del Prado demande ce qu'il en est du projet de vote électronique qui devait normalement être testé à cette séance du Conseil communal.

Monsieur Thierry Del Prado demande, vu le contexte sanitaire actuel, s'il y a d'autres façon de tenir la séance du Conseil communal (par ex : en ligne via des applications de réunion à distance).

Monsieur Robin Chytil souhaite ajouter au point N°7, page N°4, la phrase suivante : Monsieur Robin Chytil demande quel sera l'impact de la nouvelle construction sur le plafond d'endettement et sur le centre du village ?

Ces modifications enregistrées, le procès-verbal du 27 octobre 2020 est accepté à la majorité moins une abstention tel que présenté. La Présidente remercie la secrétaire pour son travail.

Point 3 **Communications du Bureau**

En date du 6 novembre 2020, le bureau a reçu copie d'un courrier de la Direction Générale des Affaires Institutionnelles et des Communes (DGAIC). Ce courrier annonce l'approbation des modifications du règlement du conseil communal de la Commune de Begnins en date du

3 novembre 2020. Cette approbation est publiée dans la FAO du Canton de Vaud (édition du 6 novembre 2020). Le délai référendaire est fixé à vingt jours. Le nouveau règlement sera utilisé dès la prochaine séance.

En date du 10 novembre 2020, le bureau a reçu un courrier de Madame Maria Ribo qui annonce sa démission du Conseil communal. Madame Maria Ribo est applaudie par tous les membres du Conseil Communal ainsi que par la Municipalité. Elle est chaleureusement remerciée pour toutes les années passées au sein du Conseil Communal de Begnins.

La Présidente annonce qu'un postulat a été envoyé au bureau par Monsieur Philippe Thévenot ce jour en fin de journée. Le postulat « Le Begnins de demain » sera envoyé à tous les conseillers pour traitement lors de la prochaine séance du Conseil communal.

La prochaine séance aura lieu à la date suivante :

- **15 décembre 2020**

Les prochaines votations auront lieu aux dates suivantes :

- **29 novembre 2020**
- **7 mars 2021**

Point 4 Communications des délégués des Associations.

La parole n'est pas demandée.

Point 5 Préavis N°14/2020 – Crédit d'étude lié à une 2ème extension du Collège de l'Esplanade et des équipements parascolaires du site de Begnins – demande d'un crédit de CHF 1'200'000.00

Pièce 226 Lecture du préavis municipal N°14/2020 par Monsieur Antoine Nicolas
La Municipalité recommande au Conseil communal d'accepter le préavis tel que présenté.

Pièce 228 Lecture du rapport de la Commission des constructions scolaire par Madame Marion Blöchlinger
La Commission recommande à l'unanimité au Conseil communal de bien vouloir accorder le crédit d'étude de CHF 1'200'000.00 tel que présenté dans le préavis N°14/2020.

Pièce 229 Lecture du rapport de la Commission des finances par Madame Véronique Ammon
La Commission des finances recommande à l'unanimité d'accepter le préavis N°14/2020 tel que présenté.

Questions/remarques

Monsieur Eric Barbay demande ce qu'il en est du différend financier entre l'AISE et la Commune de Begnins ?

Madame Anne Stiefel répond que les nouveaux statuts sont en cours d'élaboration. Cependant, les statuts actuels de l'AISE sont toujours en vigueur afin de permettre d'avancer dans les projets de constructions scolaires.

Monsieur Olivier A. Maillard demande si la Municipalité est plutôt satisfaite du projet des nouveaux statuts présentés par l'AISE. Il comprend que ces derniers ne peuvent pas être dévoilés avant l'acceptation du préavis présenté ce jour.

Au nom de la Municipalité de Begnins, Monsieur Antoine Nicolas répond être satisfait de la proposition des nouveaux statuts de l'AISE.

Madame Eliane Nussbaumer a compris que cette nouvelle construction coûtera environ CHF 250'000.00 par année à la Commune de Begnins. Elle demande si la Municipalité peut promettre qu'il n'y aura pas d'augmentation d'impôts.

Monsieur Jacques Favre répond que c'est une promesse que la Municipalité ne peut pas faire car les rentrées fiscales ne sont jamais connues à l'avance.

Monsieur Olivier A. Maillard demande si cette construction provoquera un déplacement d'élèves laissant des salles de classe vides dans les autres Communes membres de l'AISE.

Madame Stiefel répond que des classes doivent être construites. Si la construction de nouvelles classes avait lieu dans d'autres Communes, Begnins participerait au financement en étant membre de l'AISE. L'AISE veille à ce que les nouvelles constructions soient nécessaires et ne vident pas les classes existantes.

Monsieur Rodolfo Trapuzzano demande combien d'élèves supplémentaires seront scolarisés à Begnins ? Et comment seront-ils transportés ?

Madame Anne Stiefel répond qu'il n'y aura pas plus d'élèves primaires car les sept classes actuelles seront transférées dans le nouveau bâtiment. Les salles de l'extension deviendront des salles dédiées aux niveaux secondaires. L'AISE organisera les transports pour les élèves du degré primaire mais il n'est pas prévu d'augmenter le nombre de bus scolaires. Les élèves du degré secondaire sont transportés par CarPostal.

Afin d'être tout à fait honnête, Monsieur Antoine Nicolas rappelle la phrase de la page 9 du préavis qui est la suivante : *« On rappelle que le Conseil Communal a décidé d'une baisse de trois points du taux d'impôts en 2017 pour les années 2018 et suivantes. La commission des Finances faisait remarquer qu'il y aurait la possibilité de ré-augmenter le taux des trois points lâchés alors, si le besoin s'en faisait sentir. Cela ferait remonter la marge d'environ CHF 400'000.00 supplémentaires. Cette mesure ne sera peut-être pas nécessaire »*. La Commune de Begnins a des réserves conséquentes permettant d'envisager sereinement l'avenir des constructions à Begnins.

Monsieur Thierry Del Prado demande des précisions sur le plafond d'endettement. Est-ce que le projet du centre du village et la nouvelle construction scolaire ne feront pas dépasser le plafond d'endettement.

Monsieur Jacques Favre explique que le plafond d'endettement sera réadapté au début de la nouvelle législature.

Conclusion

- Vu le préavis municipal N°14/2020 relatif à la demande d'un crédit d'étude de CHF 1'200'000.00 pour la réalisation de l'étape 2 des constructions scolaires et parascolaires de Begnins ;
- Oûi le rapport de la Commission des constructions scolaires ;
- Oûi le rapport de la Commission des finances ;
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

Le Conseil Communal décide à l'unanimité :

- D'adopter le préavis municipal N°14/2020 relatif au crédit d'étude de CHF 1'200'000.00 pour la réalisation de l'étape 2 des constructions scolaires et parascolaires de Begnins ;
- D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 1'200'000.00 pour réaliser cette étude ;
- De la financer au moyen du fonds de réserve. Cette dépense sera remboursée au fonds de réserve par le crédit de construction ;
- De l'autoriser à entreprendre les démarches y relatives.

Point 6

Communications Municipales

Madame Anne Stiefel remercie le Conseil communal pour l'acceptation du préavis.

Madame Anne Stiefel annonce qu'à la suite d'un incendie criminel, des solutions ont été trouvées pour reloger la Direction et le secrétariat de l'école. Madame Stiefel remercie tous les employés communaux pour leur disponibilité et leur travail.

Monsieur Nicolas Fossati demande si la Commune de Begnins a envisagé une surveillance de l'Esplanade durant les semaines à venir.

Madame Stiefel répond que le SIR et la police patrouillent régulièrement.

Monsieur Jacques Favre annonce que la Municipalité souhaite proposer un préavis pour la pose de caméras de surveillance. Par 25 oui, les membres du Conseil acceptent de se prononcer à nouveau sur ce sujet.

Concernant l'Ecu Vaudois, Monsieur Antoine Nicolas annonce que Monsieur Valter Soster, a été désigné pour reprendre la gérance de l'établissement.

Monsieur Jacques Favre annonce que la Municipalité devra engager des dépenses pour rénover l'Ecu Vaudois. Un préavis sera proposé lors d'une prochaine séance.

Monsieur Antoine Nicolas annonce qu'il se présentera aux élections pour la nouvelle législature. Il encourage les conseillers à se présenter lors des prochaines élections.

Madame Anne Stiefel et Monsieur Eric Haldemann annoncent qu'il se re présenteront aux élections pour la nouvelle législature.

Point 7


Propositions individuelles

Monsieur Nicolas Fossati demande encore une fois à la Municipalité de bien réfléchir aux plans de la nouvelle construction scolaire en consultant les utilisateurs des bâtiments.

Monsieur Robin Chytil demande si la Municipalité a été approchée concernant l'éventuelle vente de la parcelle du Dr Dizerens à Begnins. La réponse est oui.

La séance est levée à 21h10.

La Présidente :


Angélique Schaer



La Secrétaire :


Vanessa Wicht